

VACANCE DE POSTE
2 Chefs de projet aménagement (h/f)

« Cet emploi permanent est ouvert aux fonctionnaires, aux CDI de droit public ainsi qu'au recrutement d'un agent contractuel en CDD »

Cadre d'emplois : Ingénieurs ou attachés territoriaux

Grade : Ingénieur à Ingénieur principal, attaché à Attaché principal

Catégorie : A

Pôle Aménagement des territoires et cadre de vie

Direction du Développement Territorial

A 20 km au sud de Paris, la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (320 000 hab.) exerce pour ses 27 communes des compétences variées : aménagement, développement économique, transports, assainissement, voirie, culture, etc, et développe une offre de services communs (gestion projets constructions, instruction du droit de sols, études urbaines, groupement de commandes,...).

Au cœur d'un hub économique et scientifique d'envergure internationale, associé à plus de 60 parcs d'activités économiques, le territoire de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay bénéficie d'atouts uniques en Ile-de-France.

Territoire en pleine évolution, l'agglomération recherche deux chefs de projet aménagement (h/f) au sein de la direction du développement territorial, chargée de mettre en œuvre un développement urbain du territoire, qualitatif et fonctionnel, tout en préservant la richesse et l'équilibre du cadre de vie naturel et agricole. Les projets à pourvoir sont notamment le PPA RN 20, le NPNRU Longjumeau, et les sites hospitaliers d'Orsay, Longjumeau, et Épinay-sur-Orge.

MISSIONS PRINCIPALES :

- Faire émerger et structurer, en termes de faisabilité opérationnelle et financière, des projets d'aménagement, qui doivent à la fois répondre aux orientations des communes et s'inscrire dans une vision d'ensemble des actions de développement urbain et économique en cours ou projetées sur le territoire.
- Mise en œuvre administrative, juridique, technique et financière des procédures opérationnelles nécessaires à la réalisation des projets d'aménagement
- Suivi technique, financier, foncier, commercial et calendaire des opérations d'aménagement durant leur phase de réalisation et jusqu'à leur réception
- Définition des contrats, pilotage et coordination des prestataires extérieurs (aménageur, promoteur, maître d'ouvrage délégué, maître d'œuvre, géomètre, experts, etc) retenus pour la réalisation des opérations d'aménagement
- Coordination transversale des intervenants internes, notamment via le pilotage et l'animation de groupes de projet notamment avec les services en charge du développement économique, des espaces publics, de la mobilité.
- Organisation et suivi des relations avec les communes ou les établissements concernés par les opérations mises en œuvre. A noter que les missions peuvent s'appliquer tant à des projets portés en propre par l'agglomération, qu'à des projets relevant de l'assistance opérationnelle à certaines communes, et à des projets portés par des tiers (notamment dans l'OIN Paris-Saclay).
- Contribution à la mise en place des démarches de concertation avec les acteurs locaux

Profil :

- Maîtrise des enjeux, des évolutions et du cadre réglementaire de l'urbanisme, habitat et logement et plus généralement en droit public
- Formation supérieure avec une spécialisation en aménagement
- 3 à 5 ans d'expérience dans la conduite de projets importants (construction ou aménagement)
- Rigueur, organisation et bon sens du relationnel
- Connaissance des méthodes et outils du management par projets
- Autonomie dans l'organisation du travail
- Connaissance du fonctionnement, de l'environnement juridique et financier des collectivités territoriales

- Maîtrise des outils informatiques et particulièrement des logiciels Excel, Powerpoint, Photoshop et Illustrator, ainsi que de SIG
- Permis B indispensable

Relations fonctionnelles :

- Relations régulières avec tous les services internes de l'agglomération et des communes,
- Relations avec les partenaires institutionnels (subventionneurs, services de l'Etat...), les concessionnaires, les maîtres d'œuvre et les entreprises privées,
- Contacts avec les associations d'usagers (commission consultative des services publics locaux).

Conditions d'exercice :

- Travail en bureau et en extérieur
- Horaires variables, suivant les horaires des réunions avec les différents partenaires,
- Déplacements sur tout le territoire de l'agglomération et pour rencontrer nos différents partenaires (communes, Conseil Départemental de l'Essonne, Conseil Régional, services de l'Etat,...),
- Respect des obligations de discrétion et de confidentialité,
- Dispositif de télétravail,
- Adhésion au CNAS
- Cycle de travail de 39 heures hebdomadaires (25 jours de congés annuels/ 23 jours de RTT).

Poste à pourvoir immédiatement



Tous les postes de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay sont ouverts à compétence égale aux personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)

CV et lettre de motivation à adresser avant le 24 juin 2022 à :

M. Grégoire de LASTEYRIE, Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay

A l'attention de la Direction des Ressources Humaines

Parc Orsay Université – 21 rue Jean Rostand - 91898 ORSAY Cedex Tél. :

01.69.35.66.59 - Courriel : recrutement@paris-saclay.com